

Wallisellen, le 26 avril 2011

Les produits touristiques ELVIA ont été complétés

Dans le cadre d'une révision générale, Mondial Assistance a procédé à différents compléments et adaptations de ses produits d'assurance ELVIA dans le domaine du tourisme. Outre une amélioration des produits existants, Mondial Assistance lance également différentes offres nouvelles afin de poursuivre le perfectionnement de la protection de ses clients.

Mai est le mois du renouveau. Cette année, cela vaut aussi pour les assurances voyage ELVIA. Le principal prestataire d'assurances voyage en Suisse a revu son portefeuille de produits et présente toute une série d'adaptations et de nouveautés. Ces efforts visent un objectif essentiel. «Nous aimerions améliorer notre offre en permanence et ainsi optimiser et perfectionner continuellement la protection de nos clients», argumente Andy Keller, chef du département tourisme chez Mondial Assistance.

Ci-après un aperçu des nouveautés et adaptations les plus importantes:

- **Nouvelle assurance annuelle Secure Trip LIGHT**
Prestation identique à Secure Trip, toutefois avec 20% de franchise en cas d'annulation. Primes annuelles: 64 francs (junior jusqu'à 26 ans), 89 francs (personne individuelle) et 155 francs (famille)
- **Supplément ALL RISK pour les assurances annuelles existantes**
Cette assurance peut être conclue en tant que protection supplémentaire pour 92 jours au maximum pour tout voyage couvert par les assurances annuelles existantes, Secure Trip, Secure Trip LIGHT et Secure Trip PLUS. Prime par voyage: 43 francs (personne individuelle), 73 francs (famille)
- **Travel Safe**
Plate-forme en ligne sur laquelle des documents tels que copies de passeport, certificats médicaux, etc. peuvent être enregistrés et consultés à tout instant au moyen d'un code d'accès personnel. Prime annuelle: 39 francs.
- **ALL RISK y compris l'assurance volcan**
L'assurance All Risk qui accepte déjà tous les événements privés (maladie d'un animal domestique, dispute avec le partenaire, chômage, l'employeur empêchant de partir en vacances, etc.) comme motif d'annulation, est étendue aux éléments de catastrophes naturelles (par ex. éruption volcanique), terrorisme et grève. La protection est valable aussi bien pour le voyage aller que le voyage retour. La franchise de 20% et une somme d'assurance maximale de 12'500 francs sont maintenues.
- **Frais d'annulation de location, cours, séminaire**
C'est la nouvelle appellation pour le produit frais d'annulation connu jusqu'ici sous le nom de PLUS. Les prestations et les primes demeurent inchangées.
- **Suppression de tous les délais pour la conclusion d'une assurance**
La règle des 8 jours pour la conclusion d'une assurance annuelle de courte durée est supprimée. Ceci vaut aussi pour les délais d'annulation payants qui jusqu'ici étaient en vigueur à la conclusion d'assurances annuelles. Désormais les polices peuvent être conclues en tout temps.

Mondial Assistance a la conviction que, grâce à ces optimisations, les besoins tant de la clientèle que de la branche des voyages seront encore mieux couverts.

Pour des questions complémentaires:

Mondial Assistance (Suisse)
Andy Keller
Head of Tourism
Téléphone: +41 44 283 32 28
E-mail: andy.keller@mondial-assistance.ch

**Groupe Mondial Assistance:
une intervention toutes les 2 secondes, partout dans le monde**

Leader international de l'Assistance, de l'Assurance voyage et des services aux personnes, le groupe Mondial Assistance compte plus de 10 000 salariés parlant près de 40 langues différentes et travaille dans le monde entier avec un réseau de 400 000 prestataires et 180 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4% de la population mondiale. Les services du groupe sont proposés sur les cinq continents. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group. www.mondial-assistance.com